

Rapport annuel sur le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

**Ressources Qualium Inc. (numéro d'entreprise 14456 5157 RC0001)
Exercice financier terminé le 31 mars 2025**

1. Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

Ressources Qualium Inc (« Qualium ») est une filiale d'Investissement Québec qui détient une participation minoritaire de 6,67% dans la coentreprise Aluminerie Alouette et qui est située à Montréal, Québec (« la coentreprise »). La coentreprise Aluminerie Alouette produit de l'aluminium primaire à Sept-Îles, au Québec, à partir de l'alumine acheminée par les propriétaires de la coentreprise et d'autres matières premières qu'elle achète directement. Qualium achète sa quote-part de l'alumine au Brésil et en Australie et l'achemine ensuite à la coentreprise. Qualium vend et achemine sa quote-part de l'aluminium produit par la coentreprise à des clients au Canada et aux États-Unis. Qualium achète également de l'aluminium primaire à des fournisseurs canadiens ou américains.

Qualium détient plus de 20 millions de dollars d'actifs pour ses deux derniers exercices financiers et a généré plus de 40 millions de dollars de recettes pour ses deux derniers exercices financiers, d'où la production de ce rapport. L'équipe de Qualium est composée de moins de 10 employés.

Toutes les activités de Qualium sont localisées au Canada ou aux États-Unis, sauf l'achat d'alumine qui se fait au Brésil ou en Australie. L'alumine provient de la transformation de la bauxite qui elle est extraite de mines situées dans les deux mêmes pays.

2. Les politiques et les processus de diligence raisonnable de l'entité en matière de travail forcé et de travail des enfants

Qualium n'a pas de politique écrite encadrant le travail forcé ou celui des enfants. Toutefois, bien que ça ne soit pas formalisé sous forme de politique, Qualium continue comme auparavant d'avoir des discussions fréquentes avec les intervenants de sa chaîne d'approvisionnement et les employés sont au fait des clauses, des normes et des certifications exigées par Qualium dans sa chaîne d'approvisionnement.

3. Les parties des activités et des chaînes d'approvisionnement de l'entité qui comportent un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants, et les mesures prises pour évaluer et gérer ce risque

Au cours du dernier exercice financier, Qualium a de nouveau réalisé une évaluation interne des risques du travail forcé et du travail des enfants dans ses activités et dans la chaîne d'approvisionnement et a questionné ses fournisseurs sur leurs politiques et procédures à ce sujet.

Selon Qualium, les risques de travail forcé et de travail des enfants dans sa chaîne de production identifiés lors de l'exercice financier 2023-2024 demeurent. Ceux-ci se trouvent uniquement au niveau de la production et l'acheminement de l'alumine (Brésil et Australie) et c'est ce sur quoi l'entité s'est concentrée pour le présent rapport.

Les entreprises productrices d'alumine desquelles Qualium s'approvisionne sont cotées en bourse et émettent des rapports précis sur leur approche environnementale, sociale et leur gouvernance (« ESG »). Ce sont des entreprises avec de hauts

standards sociaux et des codes d'éthique où il est clairement mentionné que le travail forcé et le travail des enfants sont proscrits. Qualium demande également que ses fournisseurs d'alumine détiennent la certification « Chain of Custody » émise par l'*Aluminum Stewardship Initiative* (« ASI ») qui démontre que la chaîne de valeur du fournisseur a été audité en lien avec l'environnement, les droits humains, la gouvernance et la traçabilité des produits. Si une raffinerie d'un fournisseur n'a pas obtenu la certification, Qualium exige que le fournisseur remette un rapport de vérification diligente couvrant toute la chaîne de valeur du produit et respectant les principes ESG des directives de l'OECD. Une description de la certification ASI COC est accessible ici : [ASI Chain of Custody Standard | Aluminium Stewardship Initiative \(aluminium-stewardship.org\)](https://aluminium-stewardship.org/).

À noter que les risques en Australie sont encore considérés très faibles par Qualium car les entreprises y œuvrant sont soumises à la loi « Modern Slavery Act » de 2018, un système de déclaration très similaire de celui du Canada. De plus, l'Australie adopte des politiques strictes à l'égard du travail forcé, du travail des enfants et des droits de l'homme.

De plus, pour le transport de l'alumine, Qualium utilise des transporteurs du milieu maritime connus et ayant bonne réputation. Qualium s'assure que le propriétaire d'un navire qui est nommé par le transporteur ait obtenu un score élevé sous la certification RightShip ([Safety Score | Rightship](#)). Qualium inclut également des clauses détaillées dans l'accord de charte-partie signé avec le transporteur qui exigent que les requis et certifications de la convention du travail maritime (« MLC ») soient respectés. La MLC est un ensemble complet de normes du travail pour le secteur maritime mondial et énonce les droits des gens de mer à des conditions de travail décentes pour créer des conditions de concurrence loyale pour les armateurs.

Considérant les mesures en place chez les fournisseurs et les transporteurs ainsi que les certifications que ceux-ci ont obtenues, Qualium demeure confiant que les risques de travail forcé ou de travail des enfants sont très faibles.

4. Les mesures prises pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants

Qualium n'a identifié aucun travail forcé ou travail des enfants dans toute sa chaîne de production pendant l'exercice financier se terminant le 31 mars 2025.

5. Mesures prises pour remédier aux pertes de revenus des familles les plus vulnérables engendrées par une mesure visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre des activités et des chaînes d'approvisionnement d'une entité.

Qualium n'a identifié aucun travail forcé ou travail des enfants dans toute sa chaîne de production pendant l'exercice financier se terminant le 31 mars 2025. Par conséquent, aucune mesure pour remédier aux pertes de revenus des familles les plus vulnérables n'a été prise.

6. Formation en matière de travail forcé ou de travail des enfants

Qualium n'offre aucune formation aux employés en lien avec le travail forcé ou le travail des enfants. Toutefois, bien que ça ne soit pas formalisé sous forme de formation, Qualium continue d'avoir des discussions fréquentes avec ses employés et ceux-ci sont au fait des clauses, des normes et des certifications exigées par Qualium dans sa chaîne d'approvisionnement.

7. Comment l'entité évalue-t-elle son efficacité à s'assurer que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans le cadre de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement?

Comme indiqué dans ce rapport, Qualium continue à collaborer avec ses fournisseurs pour mesurer l'efficacité de leurs mesures visant à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants, notamment en exigeant qu'ils détiennent les certifications d'ASI ou un rapport de vérification diligente.

8. Approbation et attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité énumérée ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

Nom complet : Nicolas Dalmau

Titre : Directeur Général et Vice-Président Exploitation

Date : 27 mai 2025

Signature : 

J'ai le pouvoir de lier Qualium.